



AVENANT
AU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
C.U.C.S
de la ville de MARIGNANE

PROLONGATION 2011- 2014

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances

Avenant n° X au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de MARIGNANE

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances,

et

Le Ville de MARIGNANE, représenté par Monsieur le Maire, Eric LE DISSES,

La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, représenté par Monsieur le Président,

La Caisse d'Allocation Familiales des Bouches du Rhône, représenté par Monsieur le Président.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé le 20 juin 2007 entre l'Etat, la Ville de Marignane, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la CAF des Bouches du Rhône, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Les partenaires signataires ainsi que le Conseil Général ont maintenu leur soutien au programme d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2010 et 2011 conformément à leurs orientations et à leurs compétences.

Le Gouvernement a prorogé la validité des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014 ce qui implique la signature d'un avenant pour chacun des contrats en cours sur les bases territoriales du contrat initial.

Cet avenant offre l'opportunité d'y apporter des adaptations liées à l'évolution du contexte local, à des priorités d'actions qui en découlent et des moyens mobilisables.

C'est dans ce cadre que les signataires ont décidé de préciser leurs priorités d'interventions respectives d'une part et les engagements partagés d'autre part.

I – PRIORITES D'INTERVENTIONS RESPECTIVES

ETAT

Les priorités de l'Etat portent sur les domaines suivants :

- Education
- Emploi et insertion
- Prévention de la délinquance
- Santé

L'engagement financier annuel de l'Etat est soumis au vote de la loi de finances.

La répartition des enveloppes entre territoires prioritaires de la politique de la ville tiendra compte de leurs évolutions socio-économiques (diagnostique partagé) et de l'évaluation partenariale des actions qui y seront conduites.

Les autres signataires de l'avenant souhaitent s'engager en appui ou en complément de l'Etat sur les priorités suivantes :

VILLE DE MARIGNANE

La cohésion sociale et urbaine constitue un facteur déterminant de développement équilibré de la ville. La ville de Marignane s'inscrit dans la continuité de cette politique de Cohésion Sociale par la signature de cet avenant pour un prolongement jusqu'en 2014.

L'enjeu principal du CUCS est **de rattraper les écarts de développement entre les quartiers et le territoire de l'agglomération par:**

- un renforcement de la cohésion sociale ;
- une meilleure intégration de ces quartiers dans le fonctionnement de la ville ;
- une amélioration durable de la vie quotidienne de ces habitants et de leur cadre de vie ;
- l'égalité des chances et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Les enjeux prioritaires du territoire prennent en compte :

- Un diagnostic partagé entre les partenaires qui a permis de définir les orientations du CUCS de Marignane ;
- Les bilans et évaluations thématiques ;
- La géographie prioritaire proposée par l'Etat, qui se répartie sur 4 territoires, entre habitat social et copropriétés en difficulté: le centre ancien, Florida Parc et La Chaume, Parcs St Pierre V, St Louis et St Georges, Parc Méditerranée, Hélène Boucher et Camoin ;
- Les caractéristiques de la population de la ville et des difficultés sociales et économiques.

L'intervention développée dans le cadre du CUCS vise les quartiers prioritaires identifiés. Elle peut néanmoins s'adresser à des publics en difficulté et fragilisés, sur l'ensemble de la commune, particulièrement en ce qui concerne l'Emploi et la Santé.

Les priorités de la ville relèvent des enjeux du territoire, à cet effet :

1. la ville s'attachera, sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat, à favoriser:

✓ **Emploi et développement économique**

Dans une complémentarité Cucs – Plie, et dans le cadre d'un travail renforcé avec le service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, DIRECTE, Relais Emploi Ville),

Le développement de chantiers d'insertion en lien avec la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans les territoires prioritaires, plus-value dans l'accompagnement de l'activité économique des publics des quartiers ;

Le développement de l'accompagnement des publics les plus fragilisés, avec une attention particulière du public jeune, vers les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation.

✓ **Réussite éducative**

En articulation et en complément des dispositifs de l'éducation nationale, des REAAP, des CLAS et dans une complémentarité des actions avec les dispositifs de droit commun (Etat, Conseil Général, Commune...),

Prise en compte des jeunes adolescents, notamment des élèves des 3 collèges de la ville qui accueillent le public des quartiers prioritaires ;

Maîtrise de la langue et des apprentissages fondamentaux ; soutien à la parentalité ;

Culture et sport, **en articulation et en lien** avec les politiques éducatives, culturelles et sportives développées sur le territoire, l'offre et les équipements existants..., comme vecteur d'intégration et de lien social, d'accompagnement à la réussite éducative, et développant la mobilité des publics.

✓ **Prévention de la délinquance**

La ville de Marignane, soucieuse de mener une politique concertée de prévention de la délinquance et de sécurité a installé la mise en place du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Un diagnostic local de sécurité a été réalisé, un plan d'actions défini, et la mise en place d'une coordination est en cours. Le CLSPD s'articule, par ailleurs, avec d'autres dispositifs, particulièrement avec le CUCS et son volet Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, autour,

D'actions vers des publics spécifiques

Apprentissage de la citoyenneté, prévention routière, prévention des addictions ;

Accompagnement sur des publics ciblés (prévention des ruptures scolaires ; insertion de jeunes en grande difficulté d'insertion ; soutien à la parentalité ; médiation de proximité..).

De la tranquillité publique, la sécurité, la qualité des espaces dans les quartiers

En articulation avec la GUSP, apporter des réponses aux problématiques les plus sensibles et qui nécessitent un traitement particulier et une prise en compte des atteintes à la tranquillité et l'environnement.

Dispositif de signalement et de traitement des infractions et des incivilités dans les quartiers d'habitat social ou autres posant des difficultés ;

Médiation sociale et de proximité,

Initiative et valorisation des compétences des habitants et des jeunes comme vecteur d'intégration et de lien social.

✓ **Santé**

Développer une démarche de promotion de la santé en lien avec un accompagnement dans l'accès aux droits et aux soins, et pour une éducation à la santé.

- Actions d'accompagnement social, d'information ;
- Actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Réalisation d'un diagnostic santé.

2. au regard des territoires concernés et des problématiques existantes, la ville apportera une attention spécifique aux thématiques :

✓ **Habitat et cadre de vie, particulièrement dans la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité,**

En lien avec les services de la ville, la CU MPM, les bailleurs, les acteurs privés (conseils syndicaux et syndicats) et les associations, et par le développement d'actions inter-partenariales et participatives

Amélioration du Cadre de Vie :

- Mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité sur l'ensemble des territoires prioritaires
- Accompagnement du projet de rénovation urbaine du centre ancien (PNRQAD) ;
- Mobilisation des habitants et des acteurs pour l'amélioration du cadre de vie : instances de concertation, implications des habitants dans des projets de proximité...
- Accompagnement social et technique des habitants et des propriétaires sur les questions d'habitat et de cadre de vie (autour des copropriétés en difficulté).

Insertion sociale par le logement

- Mobilisation des dispositifs existants d'aide aux travaux d'amélioration de l'Habitat sur les copropriétés en situation d'habitat indigne, dégradé ou insalubre ;
- Mobilisation des habitants sur une appropriation et une amélioration de la gestion d'une copropriété ;
- Accompagnement des locataires sur la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ;
- Accompagnement social et maintien dans le logement.

✓ **La solidarité, la cohésion sociale** (thématique transversale)

Accès aux droits sociaux des publics en difficulté et accompagnement dans la maîtrise de la langue

- Développement de l'offre et l'accès aux services publics, de proximité (en matière de santé, loisirs, culture ...),
- Maintien et développement de l'offre en matière de maîtrise de la langue, vecteur d'intégration.

Accès à la culture

- Valoriser la dimension culturelle comme élément de la citoyenneté et du vivre ensemble, « de la culture vers les quartiers et des quartiers vers la culture », avec la dynamique « Marseille Provence 2013 ».

Renforcement du « vivre ensemble »

- Valorisation des territoires et de leurs habitants, du lien quartier/ville : vie sociale, citoyenneté, mixité sociale, interculturelle, intergénérationnelle...

3. La ville s'engagera sur des interventions spécifiques :

✓ **Un diagnostic santé pour définir des orientations.**

L'enjeu prioritaire est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Par la mise en œuvre d'un diagnostic santé sur le territoire de Marignane, il est réaffirmé l'importance de garantir l'accès aux soins pour tous, et plus précisément la nécessité d'intervenir par une offre de prévention et de soins aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Compte tenu des difficultés de visibilité sur les problématiques santé pouvant exister sur le territoire, il apparaît la nécessité d'effectuer un bilan de l'existant en identifiant des dynamiques locales institutionnelles et associatives, en répertoriant les projets et les actions mises en œuvre, actuellement.

Le diagnostic représente une opportunité pour permettre:

- d'être plus proche des besoins locaux de santé
- une articulation dynamique entre politique de santé de l'Etat et politique de la ville.
- une programmation et une mise en cohérence d'actions de santé au niveau local ainsi que l'optimisation des ressources.

✓ **Un diagnostic social réactualisé**

En vue de préciser l'intervention du CUCS, la ville a besoin de mobiliser des informations à un échelon géographique communal afin d'alimenter les réflexions en matière d'aménagement du territoire communal et d'action sociale. Il s'agit notamment d'aider à l'optimisation de l'action de la politique de la ville en observant les différents territoires de la ville et en mettant en exergue ceux, actuellement, dits territoires prioritaires.

Pour cela, elle s'appuiera sur un diagnostic local territorial qui permettra de faire ressortir les spécificités et les difficultés avec précision, de réactualiser les zones où se situent les difficultés, d'identifier différents territoires sur lesquelles les caractéristiques sociales de la population de Marignane présentent des particularités fortes, et permettre ainsi de cibler les actions, et auprès de quels publics.

Ce diagnostic portera sur les données les plus récentes et connues de la population, afin de permettre sur l'ensemble du territoire communal :

- la mise en exergue d'un ensemble d'indicateurs sociaux et caractéristiques existants,
- la mise en relief des disparités et discontinuités présentes dans le tissu social urbain,
- la représentation des zones de précarité financière.

✓ **La mise en œuvre d'un centre social sur la commune**

Le projet de création d'un centre social apparaît comme étant aujourd'hui une réponse nécessaire aux besoins et constats identifiés. L'implantation d'une structure d'accueil et d'animation sur la ville apportera une réponse aux besoins de développement et de coordination d'activités, de locaux d'animations et de fonctions sociales, dans une perspective familiale et intergénérationnelle.

La ville s'engage à mettre en œuvre la démarche avec l'ensemble des partenaires concernés.

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, a défini sa participation à la politique de la ville dans une délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2003, dans laquelle il est dit que « du fait de son statut d'EPCI, MPM est liée par la définition légale, stricte et précise des compétences qui lui sont dévolues et qu'elle tient par transfert des communes membres. Le 18 décembre 2006, elle a décidé de s'engager dans la démarche d'élaboration des CUCS, aux côtés de l'Etat et de ses partenaires « dans une logique de complémentarité avec les projets proposés à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, en privilégiant les orientations prioritaires qu'étaient :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique et en mobilisant ses services de droit commun ».

A l'occasion de la prorogation des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014, la Communauté urbaine entend réaffirmer ses priorités : privilégier les projets associatifs permettant d'accompagner la rénovation urbaine et les transformations des quartiers, notamment dans les domaines

- de l'habitat : information et concertation des habitants (anciens et nouveaux), actions répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat...
- de la gestion urbaine de proximité : promotion du tri sélectif et de la réduction des déchets, actions pédagogiques et sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à leur respect, médiation sociale, jardins collectifs...
- de l'emploi : chantiers d'insertion, soutien à l'insertion par l'activité économique, à la création d'entreprises, développement des clauses d'insertion dans les marchés en lien avec les PLIE ...
- des transports : centrales de mobilité, auto-écoles sociales, médiation...

Pour cela, elle maintiendra les moyens financiers contractualisés sous réserve de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs, les crédits européens FEDER mobilisés au titre du programme « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » par MPM permettront de compléter les financements obtenus dans les CUCS pour certains projets répondant aux axes suivants :

- « Des locaux pour l'emploi » : travaux et acquisition de matériel pour des locaux destinés à l'emploi (investissement),
- « Amélioration de la gestion urbaine de proximité dans une perspective de développement durable »,
- « Centrales de mobilité et dispositifs d'accompagnement à la mobilité dédiés à l'insertion professionnelle »,
- « Médiation dans les transports ».

Le soutien des équipes opérationnelles politique de la ville sera sollicité pour la construction, l'instruction et le suivi de ces projets financés par l'Europe en lien avec la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de MPM.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE

I –LE CHAMP D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LA COMMUNE DE MARIGNANE

La CAF organise ses interventions à partir des objectifs prioritaires suivants en lien direct ou indirect avec les principaux axes thématiques du CUCS (prévention, habitat /amélioration du cadre de vie, insertion ...)

1 / Faire de la vie familiale un espace d'épanouissement des parents et des enfants en prenant en compte les mutations de la famille en l'aidant à surmonter au mieux les événements déstabilisants (faits générateurs modifiant la situation familiale) en :

- Soutenant la fonction parentale par l'accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux et par l'activation des réseaux dédiés (CLAS, REAAP, LAEP ...),
- Soutenant les équipements de proximité (centres sociaux notamment) d'où la réaffirmation de la volonté de la CAF de soutenir et accompagner le projet de création d'un centre social sur la commune de Marignane.

2 / Aider les familles dans leur logement et leur environnement, espaces de cohésion familiale et sociale afin de leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans un logement et un cadre de vie adapté à leurs besoins (solvabilisation par le versement des aides au logement, médiation avec les bailleurs pour lutter contre l'indécence et apurer les impayés de loyer en articulation avec les dispositifs partenariaux existants (FSL, CUCS, Commissions Expulsions, CPLD. Convention EHI sur Port de Bouc ... °).

3 / Contribuer à l'inclusion sociale des familles vulnérables confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle

- Orientation/ information/soutien (offre de service modulable et graduée) et accompagnement social des bénéficiaires de l'API et aujourd'hui du RSA majoré- avec enfants à charge de 0 à 3 ans par délégation du Conseil Général visant notamment à lever les freins à l'insertion (mode de garde ou autre problématique).

II – L'OFFRE DE SERVICE GLOBALE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour développer ses interventions et remplir au mieux ses missions sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de service globale du Service aux Allocataires et aux partenaires et en complément de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA majoré avec enfants de moins de trois ans la CAF travaille sur la commune de Marignane (et sur l'ensemble du territoire de l'Etang de Berre) au développement de trois offres de service déjà existantes et à la mise en oeuvre d'une quatrième offre de service en direction des allocataires :

OFFRES DE SERVICE EXISTANTES

Offre de service prévention de l'endettement déjà en cours sur le territoire de Martigues (action collective conduite par l'équipe sociale de Martigues) et à développer de manière progressive sur les autres communes.

Offre de service surpeuplement à l'ouverture du droit

Offre de service indécence

Ces deux dernières offres se traduisent par une mise à disposition d'un travailleur social afin d'accompagner les allocataires confrontés à ces situations de vulnérabilité lorsque ceux-ci le souhaitent

Cet accompagnement peut se prolonger après évaluation de la situation par un accompagnement social personnalisé ou faire l'objet d'une réorientation vers un autre intervenant social.

NOUVELLE OFFRE DE SERVICE (mise en œuvre prévue en Décembre 2011)

Offre de service naissance destinée à compléter le socle de base d'action de la CAF (solvabilisation par le versement des prestations familiales liées à la naissance et accompagnement des allocataires lors de l'arrivée d'un enfant) en :

- Apportant une réponse globale à l'ensemble des besoins engendrés par ce fait générateur (accès aux droits et à l'information, information sur les démarches, orientation vers les partenaires du territoire dans le champ de la petite enfance,),
- Proposant si besoin un accompagnement spécifique par un travailleur social après évaluation de la situation,
- Informant les partenaires sur le contenu et les modalités de cette offre et en les associant dans sa mise en œuvre après une première évaluation de l'offre (début d'année 2012) afin d'assurer la cohérence des interventions sur le territoire.

II – ENGAGEMENTS PARTAGES

La politique de la ville vise à réduire les écarts constatés **entre les différents quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération**. Les partenaires affirment donc leur volonté de favoriser une utilisation optimale des crédits et de rechercher une équité plus grande territoriale.

Ils s'attacheront à rechercher la meilleure articulation possible de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers prioritaires.

L'évaluation commune du CUCS fera l'objet d'une articulation annuelle, permettant ainsi de favoriser son pilotage et, le cas échéant, son adaptation.

IL EST CONVENU :

ARTICLE 1 :

La convention CUCS signée entre les partenaires mentionnés ci-dessus est reconduite jusqu'au 31 décembre 2014.

ARTICLE 2 :

les clauses du CUCS qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

le Préfet délégué pour l'égalité des chances, le Maire de Marignane, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches du Rhône sont chargés du pilotage et de la mise en œuvre de cet avenant.

Fait en 6 exemplaires, le

Raphaël LE MEHAUTE
Préfet délégué
Pour l'Egalité des chances

Eric LE DISSES
Maire de Marignane

Eugène CASELLI
Président de la CU MPM

Jean-Pierre SOUREILLAT.
Directeur Général de la CAF
Des Bouches du Rhône